Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260709-2026_07_09_4-AR

Évran

ARRÊTÉ

MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT AU MAIRE : M. Alain BRARD

Le Maire de la commune d'ÉVRAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20 ;

Vu la délibération n° 2026-04-02 en date du 21 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints au Maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026 ;

Considérant que **M. Alain BRARD** a été élu 4ème adjoint au Maire ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté portant délégation de fonctions et de signature à **M. Alain BRARD** en date du 3 avril 2026, transmis à la Préfecture le 10 avril 2026 et publié le 10 avril 2026 ;

Considérant que cet arrêté comporte une irrégularité : indication d'une date d'effet au 1er avril induisant ainsi un effet rétroactif ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'article 1 de l'arrêté du 3 avril 2026 est modifié ainsi :

« M. Alain BRARD, 4ème adjoint au Maire, est délégué pour intervenir dans le(s) domaine(s) suivant(s) : **patrimoine immobilier. »**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à :
- M. le Préfet des Côtes d'Armor,
- M. le Comptable Public de la collectivité,

et affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 3 : Le Maire de la commune d'Évran, la Directrice des Services, et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Évran, le 9 juillet 2026

MAIRIE D'ÉVRAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22630

Patrice GAUTIER,
Maire

Notifié le : 9/7/2026

Signature :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260403-2026_04_03_1-AR

Évran

ARRÊTÉ

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT AU MAIRE : M. Alain BRARD

Le Maire de la commune d'ÉVRAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20 ;

Vu la délibération n° 2026-04-02 en date du 21 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints au Maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026 ;

Considérant que **M. Alain BRARD** a été élu 4ème adjoint au Maire ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 1er avril 2026, **M. Alain BRARD**, 4ème adjoint au Maire, est délégué pour intervenir dans le(s) domaine(s) suivant(s) : **patrimoine immobilier.**

ARTICLE 2 : Cette délégation de fonctions entraîne une délégation de signature pour :

- Tous courriers,
- Toutes pièces administratives,
- Toutes demandes de devis,
- Tous devis dans la limite de 5 000 € HT.

Sa signature sera alors précédée de la mention « *par délégation du Maire* ».

ARTICLE 3 : La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à **M. Alain BRARD** du 1er avril 2026.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à :

- M. le Préfet des Côtes d'Armor,
- M. le Comptable Public de la collectivité,

et affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 6 : Le Maire de la commune d'Évran, la Directrice des Services, et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Évran, le 3 avril 2026

Patrice GAUTIER,
Maire

MAIRIE D'ÉVRAN
22630

Notifié le : 3/4/2026

Signature :